

Les systèmes d'alerte

L'alerte permet d'avertir les populations en cas d'accident imminent ou survenu.

Pour les risques naturels et transport de matières dangereuses

La commune vous préviendra par le biais d'un nouveau système de télé alerte automatisé viapel ou par mégaphone.

Pour le risque industriel

La population est alertée par la sirène du Plan Particulier d'intervention (PPI). Elle est située sur le site stogaz et est déclenchée par le responsable des secours.

Des essais de sirène sont effectués tous les mois, chaque premier mercredi à 12h00.

La télé-alerte

Les personnes inscrites sur liste rouge ou orange qui souhaitent être alertées par le système de télé-alerte ou les personnes qui désirent recevoir l'alerte par le biais de leur téléphone portable, doivent se faire recenser sur la liste d'appel de la Mairie au 03 85 39 71 00 ou via le [formulaire en ligne](http://www.macon.annuaire.cedralis.fr). (<http://www.macon.annuaire.cedralis.fr>) **C'est gratuit !**

La radio

Les radios à écouter :

- >87,8 MHz (France bleue)
- >95,5 MHz (Europe 2)
- >98,2 MHz (Nostalgie)
- >104,8 MHz (Aléo)
- >107,7 MHz (Autoroute info)

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON



con

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00

Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE